



Schéma de Cohérence
Territoriale du
Pays de Lorient

MAIRIE de PONT-SCORFF COURRIER BORDERIEAU DE DIFFUSION	
MAIRE	X
D.G.S.	
Mme POTHIER	
Mr AULNETTE	
Mme GUEHO	
Mr ARDEVEN	
Mme LE NORCY	
Mr MOËLLO	
Mr LORIENT	
Comptabilité/RH	
Urbanisme	0
Services Techniques	
Affichage	
A.TOUATI	X

Courrier Airway
LA POSTE
Mairie PONT-SCORFF

Monsieur Le Maire

Mairie de Pont-Scorff
4, Place de la Maison des Princes
CS 84003
56620 PONT-SCORFF

Lorient, le 4 octobre 2016

NOS REF. : ALM/SC

OBJET : Avis sur le PLU arrêté

Monsieur Le Maire et Cher Collègue,

Par courrier du 9 août 2016, vous avez transmis pour avis du Syndicat Mixte, le dossier de PLU de votre commune, arrêté par délibération du conseil municipal le 28 juillet 2016.

Les dispositions de ce projet confortent la centralité communale par des extensions dans sa continuité. Il met l'accent sur la nécessité d'un recours raisonné au foncier et à son économie. En ce sens, ce projet correspondant aux objectifs et orientations tant du SCOT approuvé en 2006 que du SCoT en cours d'élaboration dont le PADD débattu en juin 2016 insiste sur ces thématiques.

J'attire votre attention sur trois éléments qui me semblent important, tant d'un point de vue réglementaire qu'au regard des enjeux relevés dans le SCoT approuvé en 2006 et les travaux du SCoT en cours d'élaboration.

En premier lieu, il serait souhaitable que la zone 1AUa située au sud de la rue du Ninijo fasse l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP). Certes, ce secteur fait actuellement l'objet d'une opération d'aménagement, mais l'absence d'OAP ne permet pas de rendre compte de manière optimale de la situation de la partie Ouest du bourg de la commune.

En second lieu, l'OAP du secteur de Mon Désir devrait davantage détailler graphiquement le mode de traitement paysager le long de la RD6. Il est indiqué dans la description que le talus arboré devra être conservé. Cette mesure qui semble de nature à maintenir la qualité paysagère de l'entrée du bourg mériterait également de figurer sur le détail graphique de l'OAP. La qualité des entrées de ville est un enjeu relevé par le schéma de cohérence territorial, afin d'éviter leur banalisation. La remarquable qualité paysagère de l'axe reliant à Pont-Scorff et Quéven doit ainsi être préservée.

Enfin, le rapport de présentation devrait davantage détailler les modalités de recensement du potentiel de renouvellement urbain de la centralité. L'économie d'espace est un enjeu tel que toutes les dispositions qui y contribuent, dont la mobilisation de foncier et d'immobilier dans la centralité, méritent une description plus détaillée. Il en est de même de l'inventaire des 50 bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans les hameaux.

Aussi, j'émet un avis favorable, sous cette réserve, à votre projet de PLU arrêté.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires,

Veillez agréer, Monsieur Le Maire et cher collègue, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,



Norbert METAIRIE